

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno BIDOYEN, Maire.

Date de convocation : 21 Novembre 2024

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER.

Absente excusée : Mme Fabienne LEMOINE

Ont donné pouvoir :- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- M. Pierre ARTAUX à Mme Lucie REYNAUD
- Mme Séverine CHARLOT à M. Romain MUNIER
- Mme Estelle TURAN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024
- 2) Convention d'adhésion au marché télécom RESAH Orange
- 3) Dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2025
- 4) Questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint (10 membres présents sur 15 conseillers municipaux en exercice), le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – CONVENTION D'ADHESION AU MARCHÉ TELECOM RESAH ORANGE

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine des centrales d'achat du marché,

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions du CCTP ACCORD-CADRE N°2023-R019-002 et N°2023R019-001 pour l'adhésion au Marché RESAH Orange,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'adhésion au marché RESAH Orange jusqu'au 31/07/2028 dont les CCTP et CCAP joints au présent rapport.

Vote : 14 Pour

3 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit un montant maximal de **198 226.23 €** et qui seront reprises au budget primitif 2025.

Vote : 14 Pour

6- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur plusieurs sujets, à savoir :

- La carrière de Quincey : Afin de répondre à une mise en demeure de la DREAL et mettre en œuvre une procédure de cessation d'activité du site, plusieurs contacts ont été pris auprès de bureaux d'étude pour obtenir des propositions tarifaires.
- Ancien café situé Place de la Fontaine : La proposition d'achat délibérée en séance du conseil municipal du 10 octobre 2024 a été adressée au propriétaire.
- Réhabilitation de la salle des fêtes : des diagnostics sont en cours de réalisation avant travaux.
- Suite au départ en retraite du Dr DORMOY fin 2025, le cabinet médical va être mis en vente.
- Le prochain « Echo du Frais Puits » est en cours d'élaboration par les membres de la commission communication.
- La distribution des colis de fin d'année est prévue mi-décembre.
- Dates des prochaines cérémonies :
 - Vœux du Maire le 7 janvier 2025
 - Galette des aînés le 19 janvier 2025
 - Inauguration des statues St Pierre et St Paul en février 2025

Le Maire déclare la séance close à 20 h 30.

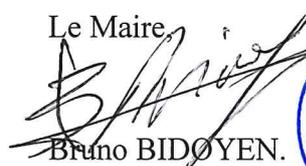
Fait à Quincey, le 29 Novembre 2024.

La Secrétaire de Séance,



Veronique BATISSE

Le Maire



Bruno BIDOYEN.

